

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 Octobre 2011  
COMPTE RENDU-**

Le lundi 24 octobre 2011, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 48 délégués étaient présents. Monsieur Jacques BERTHOU a été élu secrétaire de séance.

<p><b>Sont présents :</b></p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</i>          - M. GLORIOD, Maire de Balan          - M. ESSERTIER, Représentant de Béligneux          - M. DROGUE, Maire de La Boisse,          - M. BURLET, Maire de Bressolles,          - M. GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux          - M. BERNARD, Maire de Montluel,          - M. CHABERT, Représentant de Sainte-Croix.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</i>          - M. NICOD, Maire de Beynost,          - M. BERTHOU, Maire de Miribel,          - M. GOUBET, Maire de Saint-Maurice-de-Beynost.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT D'AIN PRIAY VARAMBON</i>          - Mme BLANCHET, Maire de Priay,          - M. GIRARD, Représentant de Priay,          - M. BERNARD, Maire de Varambon,          - M. FERRY, Maire de Pont d'Ain.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY VALLEE DE L'AIN</i>          - M. CAGNAC, Représentant de Boyeux Saint Jérôme,          - M. CHABRY, Maire de Jujurieux,          - Mme DUMAS, Représentante de Poncin,          - Mme DE VECCHI, Maire de Saint Alban.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</i>          - M. ORSET, Maire de l'Abergement de Varey,          - M. GREFFET, Maire d'Ambronay,          - M. BRENANS, Représentant de Bettant,          - M. DUSSERT, Maire de Blyes          - M. CAPEL, Représentant de Chazey-sur-Ain,          - Mme BOZON, Maire de Faramans,          - M. BROCARD, Maire de Joyeux,          - Mme BOTTEX, Maire de Leyment,          - M. VAUDO, Représentant de Loyettes,          - M. BOUVIER, Maire du Montellier,          - Mme CINQUIN, Représentante de Pérouges,          - M. GARCIA, Représentant de St Denis en Bugey,          - Mme SELIGNAN, Maire de St-Eloi,          - M. HERMAN, Maire de Saint Jean de Niois,          - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans,          - Mme MASSIEUX, Maire de St Maurice-de-Rémens          - M. FONTAINE, Représentant de Saint Sorlin en Bugey,          - M. CUGNO, Représentant de Saint Vulbas,          - Mme BURON, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon,          - M. BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon.</p>	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES          - M. ALBERT, Maire de Lhuis,          - M. BABOLAT, Représentant de Montagnieu,          - M. SERPOLLET, Représentant de Serrières de briord.</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</p> <p>COMMUNES ISOLEES          - M. BOUCHER, Maire de Châtillon-la-Palud.</p> <p>CONSEILLER GENERAL</p> <p>REGION RHONE ALPES</p> <p>Ont donné pouvoir :          - Daniel BEGUET à Simon ALBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)          - Evelyne REYMOND-BABOLAT à François DROGUE (C.C. 3CM)          - Jean-Marie CASTELLANI à René DUSSERT (CC Plaine de l'Ain)          - Josiane EXPOSITO à Roland GARCIA (CC Plaine de l'Ain)          - Patrick BATTISTA à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)          - André GADIOLET à Jacques BERTHOU (CC Miribel et du Plateau)          - Bruno LOUSTALET à Pierre GOUBET (CC Miribel et du Plateau)          - Jean-Luc ORSET à Fabrice VENET (CC Plaine de l'Ain)</p> <p>Sont excusés :          Monsieur LAMBERT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)          Messieurs BAUDRY, BRUNET, LONGATTE et MOINGEON et Madame DUBOIS (C.C. de la Plaine de l'Ain)          Messieurs MERCANTI et VINCENT (CC Miribel et du Plateau)          Madame GOY-CHAVENT et Monsieur SICARD (CC Bugey Vallée de l'Ain)          Messieurs DUCLAUX, BOUCHON, PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)          Messieurs BRANCHY et de la VERPILLIERE et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)</p>
---	---

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

**ARRET MODIFICATION DU SCOT BUCOPA ET DU SCHEMA DE SECTEUR D'AMBERIEU EN BUGEY**

La Présidente rappelle que lors du dernier comité syndical du 7 juillet dernier il a été décidé d'engager une procédure de modification du SCOT BUCOPA et du Schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey portant sur les points suivants :

- L'intégration du Document d'Aménagement Commercial adopté à l'unanimité lors du Comité Syndical du 17 février dernier ;
- Le changement de destination du camp militaire de l'ESCAT sur la commune d'Ambronay.

Après avoir fait une présentation détaillée de ce projet de modification aux membres présents, madame la Présidente la soumet au vote.

Le comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents l'arrêt de la modification du SCOT BUCOPA et du Schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey.

A la suite du vote, la présidente précise que l'enquête publique se déroulera du 14 novembre au 15 décembre 2011 inclus et que l'approbation définitive de cette modification interviendra lors du prochain comité syndical en janvier 2012.

### **POURSUITE DU POSTE D'ASSISTANTE A TEMPS PARTIEL**

Madame la Présidente indique qu'il est nécessaire de reconduire pour une durée d'un an, le poste de l'assistante recrutée en novembre 2008 pour assurer un mi-temps pour le SCOT et un mi-temps pour le CDRA.

Madame la Présidente indique que l'assistante continuera à assurer l'exécution des tâches courantes du syndicat, ainsi que celles pour le CDRA.

La rémunération serait fixée par référence à l'indice brut 388 (indice majoré 355) de la fonction publique territoriale correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, sur la base d'un temps partiel (90 % du temps complet). A cette rémunération s'ajouterait, le cas échéant, le supplément familial de traitement. Pour ses déplacements professionnels, hors trajet domicile - lieu de travail, des indemnités kilométriques pourront être versées à cet agent, calculées conformément aux dispositions du décret n° 91.573 du 19 juin 1991.

A l'unanimité des membres présents, la reconduction du poste d'assistante SCOT / CDRA à temps partiel (90 % du temps complet) est acceptée.

### **DEMANDE DE PARTICIPATION INTERCOMMUNALE POUR L'ASSISTANTE au titre de la MISSION CDRA**

Madame la Présidente rappelle que l'assistante du chef de projet SCOT assure pour 50% de son temps de travail une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, du canton de Montluel, de Bugey – Vallée de l'Ain et de Pont d'Ain- Priay- Varambon.

Cette mission est exécutée en étroite collaboration avec l'animatrice généraliste du CDRA.

Madame la Présidente souligne que cette mission CDRA bénéficie d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement cinq intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces cinq EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 60% du montant des dépenses salariales et des frais annexes, soit la somme de 12 853,20 € répartie comme suit :

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	$12\,853,20 \times 51,60\% = 6\,632,25 \text{ €}$
La communauté de communes de Montluel :	$12\,853,20 \times 18,80\% = 2\,416,40 \text{ €}$
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	$12\,853,20 \times 18,70\% = 2\,403,55 \text{ €}$
La communauté de communes Bugey – Vallée Ain :	$12\,853,20 \times 7,10\% = 912,57 \text{ €}$
La communauté de communes Pont d'Ain-Priay-Varambon :	$12\,853,20 \times 3,80\% = 488,43 \text{ €}$

La demande de participation intercommunale pour l'assistante du CDRA est acceptée par l'assemblée.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE ALPES AU TITRE DU CDRA Plaine de l'Ain Côtière - ASSISTANTE**

Madame la Présidente précise que la mission assurée pour moitié de son temps par l'assistante, pour le Contrat de Développement Rhône-Alpes PAC, peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière comme indiqué précédemment.

L'assistante étant en contrat pour un an pour la période du 3 novembre 2011 au 2 novembre 2012, les frais salariaux ont été estimés à 14 450 € et les frais annexes 6 972 €. Ces estimations ne concernent que la seule partie CDRA de la mission de l'assistante.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation et de la gestion du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA à hauteur de 8 568,80 € (21 422 \* 40%).

A l'unanimité des membres présents, la demande de subvention à la Région est approuvée.

### **REVERSEMENT VOLONTAIRE DES 5 INTERCOMMUNALITES POUR LA MISSION CDRA (quart de temps) DU CHEF DE PROJET**

Madame la Présidente expose que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte Bugey–Côtière–Plaine de l'Ain, continuera comme les années précédentes à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtière). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCOT (particulièrement la thématique de l'habitat).

Ainsi, comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA, il a été estimé que les cinq intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain–Côtière reverseront une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Le montant du reversement volontaire dans le cadre du CDRA au syndicat mixte Bugey–Côtière–Plaine de l'Ain a été arrêté à la somme de 11 067,60 € pour l'année 2012, répartie comme suit :

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	11 067,60*51,60% = 5 710,88 €
La communauté de communes de Montluel :	11 067,60* 18,80% = 2 080,71 €
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	11 067,60* 18,70% = 2 069,64 €
La communauté de communes Bugey – Vallée Ain :	11 067,60* 7,10% = 785,80 €
La communauté de communes Pont d'Ain-Priay-Varambon :	11 067,60* 3,80% = 420,57 €

La demande de participation intercommunale pour le quart de temps CDRA du Chef de projet est approuvée par l'assemblée.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE ALPES AU TITRE DU CDRA PLAINE DE L'AIN COTIERE – MISSION DU CHEF DE PROJET**

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Elle souligne que le chef de projet SCOT intervient pour 25% de son temps de travail dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière et plus précisément sur les problématiques et enjeux liés au SCOT (habitat, urbanisme).

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes); les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière comme indiqué précédemment.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation du « volet habitat et urbanisme » du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA à hauteur de 7 378,40 € (18 446 \* 40%).

A l'unanimité des membres présents, la demande de subvention à la Région est approuvée.

Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des participants à ce comité syndical.

Elle invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 19 h 45